



92701 Colombes Cedex

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

N°**31**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 32
Représentés : 13
Absents : 8

Ayant voté pour : 29
Ayant voté contre : 10
Abstentions : 6
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : GRILLE TARIFAIRE - PARKINGS SAINT-DENIS ET CHARLES DE GAULLE

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2333-87,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2025 désignant la société Q-Park en tant que délégataire chargé de l'exploitation des parkings sis 114/118, rue Saint-Denis et 56, boulevard Charles de Gaulle,

Considérant la volonté de la Ville d'harmoniser les tarifs de ces deux parkings avec les autres parkings de la ville,

Considérant que cela engendre, pour les abonnements, une augmentation des tarifs pour le parking Saint Denis et une diminution des tarifs pour le parking Charles de Gaulle,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la grille tarifaire des parcs de stationnement Saint-Denis et Charles de Gaulle, jointe à la présente délibération.

Article 2 : Fixe l'entrée en vigueur de cette nouvelle grille tarifaire au 30 avril 2025.

*Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage le 18 avril 2025 à l'Hôtel de Ville
et de la réception en préfecture le 15 avril
2025*

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20250410-17543-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.